



**Examen de l'arbre et
de son environnement**
Choisir une méthode
et une taille d'abattage
sûres

Chaque arbre est unique

Bien examiner l'arbre et son environnement avant l'abattage



Couronne

- Répartition du poids?
- État de santé?
- Envergure?
- ...



Forme du fût

- Direction de l'inclinaison?
- Double?
- Arbre appuyé?
- Fentes?
- Tensions?
- ...



Essence

- Diamètre?
- Âge?
- Caractéristiques du bois?
- Bois gelé?
- Poids?
- État de santé?
- Bois mort?
- Chandelles?
- ...



Pied de l'arbre

- Empattement des racines?
- Signes de pourriture?
- Forme de cloche?
- Rejets de souche?
- Incrustations?
- ...



Risques particuliers

- Branches sèches?
- Couronnes encrouées?
- Branches cassées?
- Vent?
- ...

Hauteur de l'arbre

- Hauteur en mètres?
- Mesures de sécurité
 - Routes?
 - Voies ferrées?
 - Lignes électriques?
 - Infrastructures et véhicules?
- ...

Couloir de chute

- Chute d'autres arbres?
- Déviation latérale?
- Soulèvement ou rebondissement de l'arbre?
- ...

Environnement de l'arbre

- Arbre encroué?
- Effet de catapulte?
- Topographie?
- Zone de chute?
- Mesures de sécurité
 - Sentiers de randonnée?
 - Routes?
 - Voies ferrées?
 - Lignes électriques?
- Pierres ou bois au sol dans la zone de chute?
- ...

Chemin et lieu de retraite?



Avant l'abattage

1. Déterminer la direction de chute.

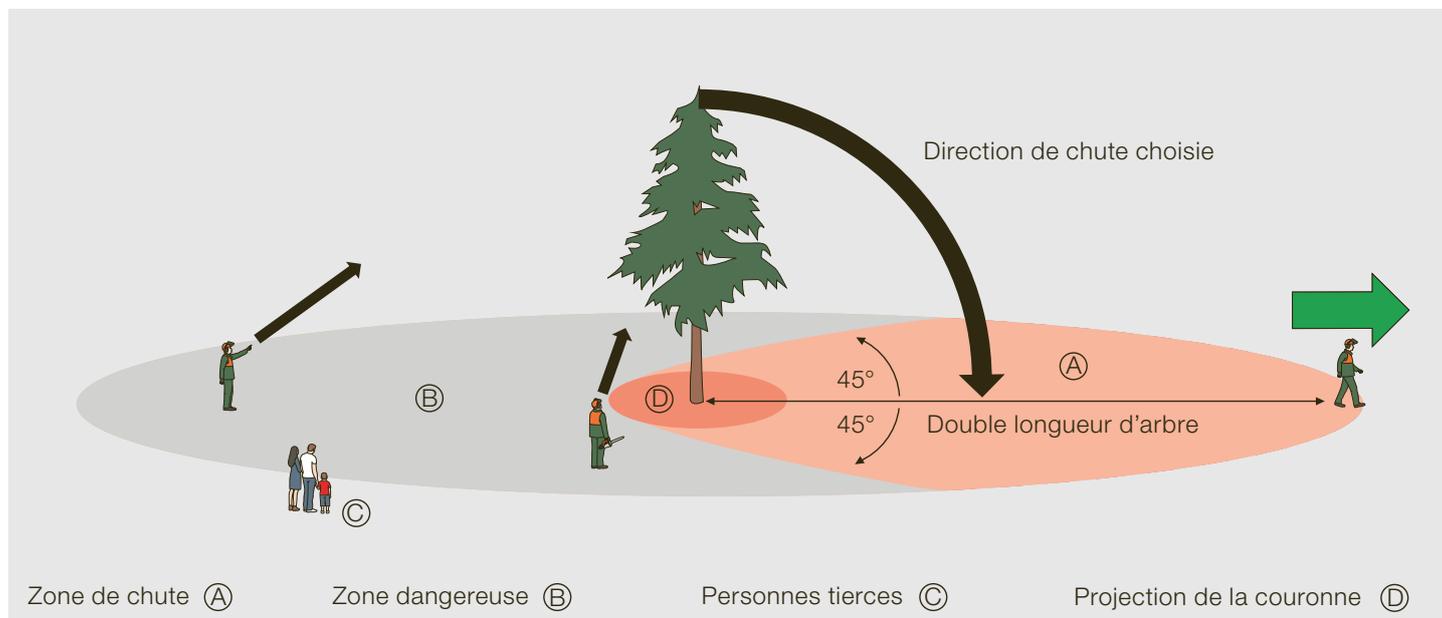
Tenir compte des aspects suivants: sécurité au travail, direction de transport et de débardage, soin au peuplement restant, allègement du travail, soin à l'arbre à abattre.

2. Examiner l'arbre et son environnement. Définir la zone de chute et la zone dangereuse.

3. Choisir une méthode et une taille d'abattage sûres.

4. Choisir un chemin et un lieu de retraite.

La personne qui abat l'arbre doit d'abord définir un lieu de retraite sûr. Ce lieu doit se trouver dans la règle en dehors de la projection de la couronne au sol, à l'opposé de la direction de chute et environ à 45° en latéral de l'axe de la direction de chute. Le lieu et le chemin de retraite doivent être dégagés et rendus accessibles avant le début des travaux d'abattage. En l'absence de lieu de retraite sûr, l'arbre ne doit pas être abattu.



Cette illustration montre la situation d'abattage d'un cas normal.

Après la taille d'abattage

1. Rejoindre immédiatement le lieu de retraite.
2. Observer la chute de l'arbre, les couronnes environnantes et le couloir de chute depuis le lieu de retraite.
3. Attendre que l'arbre abattu soit complètement immobile et que les couronnes environnantes ne se balancent plus.
4. En cas de nouveau risque après l'abattage de l'arbre, examiner la situation et prendre les mesures nécessaires.

Vous trouverez d'autres informations utiles à ce sujet dans les brochures suivantes:

- Directive CFST Travaux forestiers, www.suva.ch/2134.f
- Risques d'accidents et règles de sécurité lors de l'abattage des arbres, www.suva.ch/44011.f

La Suva vous propose aussi une affiche d'instruction pour la formation des collaborateurs: www.suva.ch/77067.f

Suva

Sécurité au travail
Secteur industrie et arts et métiers
Case postale, 1001 Lausanne

Renseignements

Tél. 021 310 80 40
service.clientele@suva.ch

Commandes

www.suva.ch/44064.f

Titre

Examen de l'arbre et
de son environnement

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins
commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: août 1997

Édition remaniée: avril 2021

Référence

44064.f